

Montréal, le 18 mars 2025

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Adina-Cristina Georgescu  
Miller Thomson SENCRL / Miller Thomson LLP  
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3700  
Montréal (Québec) H3B 4W5

**OBJET : EGQ - Demande relative à la stratégie de décarbonation d'Enbridge  
Gaz Québec  
Demande de complément de preuve  
Dossier Régie : R-4292-2025**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de EGQ de ce jour, demandant à la Régie de l'énergie (la Régie) un délai pour déposer son complément de preuve dans le dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie autorise EGQ à déposer son complément de preuve **au plus tard le 26 mars 2025 à 16 h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Carolina Rinfret**

Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml